

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 DÉCEMBRE 1999

Étaient présents :

C. Badel (Rennes 2), M. Bats (Paris I), B. Beaujard (Tours), N. Belayche (Paris IV), S. Benoist (Caen), A. Bérenger-Badel (Dijon), J.-M. Bertrand (Paris I), J. Boëldieu, J.-B. Bonnard (Littoral-Côte d'Opale), A. Bourgeois (Paris I), C. Briand-Ponsart (Rouen), F. Briquel-Chatonnet (CNRS), P. Brun (Tours), M.-C. Budischovsky (Rennes 2), J.-L. Cadoux (Amiens), J. Carabia (Limoges), P. Carlier (Paris X), P. Butterlin (St Quentin), J.Y. Carrez-Maratray (Angers), J. Christien (Paris X), A.-M. Collombier (Nancy 2), R. Compatangelo-Soussignan (Pau), J.-N. Corvisier (Arras), P. Cosme (Paris I), J.-M. David (Paris I), E. Deniaux (Paris X), H. Duchêne (Dijon), D. Gontika (Littoral-Côte d'Opale), J.-P. Guilhembet (Orléans), M.-L. Haack (Le Mans), T. Haziza (Arras), C. Hoët-Vancauwenberghe (Lille 3), C. Hugoniot (Tours), F. Hurllet (Tours), H. Inglebert (Arras), M. Jost (Paris X), M.-Cl. L'Huillier (Le Mans), B. Le Guen (Toulouse), P. Le Roux (Rennes 2), Y. Lafond (Arras), B. Lançon (Brest), S. Lefebvre (Paris I), B. Legras (Paris I), P. Leriche (CNRS), A.-M. Liesenfelt (Paris X), E. Lyasse (Valenciennes), M.-C. Marcellesi (Paris X), L. Martinez-Sève (Paris XII), N. Mathieu (Rennes 2), S. Milanezi (Tours), G. Miroux (Orléans), M. Molin (Angers), F. Prévot (Paris XII), F. Prost (Rennes 2), F. Rebuffat (Nice), Ph. Régerat (IUFM-Reims), N. Richer (Paris I), Y. Roman (Lyon 2), P. Ruby (Amiens), F. Ruzé (Caen), A. Sartre (Clermont II), M. Sartre (Tours), E. Scheid (Paris XIII), A. Schnapp-Gourbeillon (Paris VIII), M. Sève (Metz), P. Sineux (Caen), F. Thélamon (Rouen), A. Tourraix (Le Mans), J.-P. Vallat (Paris XIII), Cl. Vial (Montpellier), A. Vigourt (Paris IV), P. Villard (Aix-Marseille 1).

Étaient excusés et ont donné procuration :

J. Andreau ; I. Cogitore ; S. Demougin ; F. Duyrat ; J.-L. Ferrary ; G. Hoffmann ; B. Rémy ; D. Roman ; A. Tranoy ; W. Van Andringa.

Étaient excusés :

A. Allély ; F. Bérard ; F. Chausson ; M.-F. Baslez ; P. Bordreuil ; C. Bustany ; B. Cabouret ; J.-M. Demarolle ; G. Fabre ; H. Guiraud ; M.-O. Haddad-Charles ; A. Jacquemin ; L. Lamoine ; A. Laronde ; H. Ménard ; Y. Modéran ; M. Perrin ; S. Pittia ; R. Plana-Mallart ; M.-H. Quet ; I. Ratinaud-Lachkar ; J.-C. Richard ; A. Sérandour ; Th. Van Compernelle ; F. Villeneuve.

À 9h 40, le président J.-M. David ouvre l'assemblée générale.

Il salue la présence de M. le président du jury du CAPES d'H-G, l'Inspecteur général Dorel, et de M. le vice-président du jury, section Histoire, René Favier, et propose de modifier l'ordre du jour en commençant par le point 3.

J.-M. D. se félicite des contacts réguliers qui ont pu s'établir entre la présidence du jury du CAPES et la SOPHAU, permettant une réflexion commune sur les programmes et sur les conditions générales du concours. Il remercie Messieurs Dorel et Favier de leur présence à l'AG afin d'expliquer la délocalisation des oraux du CAPES d'HG 2000.

Le président Dorel a pris acte de l'émotion qui a parcouru la collectivité des collègues membres du jury à l'annonce de la délocalisation à Châlons en Champagne. Il expose longuement les raisons de cette décision. Les problèmes d'organisation sont désormais insolubles à Paris. Le CAPES d'HG est d'une logistique lourde : environ 12 500 inscrits, 10 000 copies et 1800 candidats à l'oral, 115 membres du jury dont 9 en histoire ancienne, besoin de 60 salles, dont la bibliothèque de préparation forte de 30 000 volumes, besoin de supports pédagogiques. Aucune ville universitaire n'a pu accepter d'accueillir ce CAPES (période des examens et programmes de rénovation dans les lycées de province). Châlons a été retenue parce qu'elle permet de donner de bonnes conditions de travail aux étudiants et de séjour au jury. Certes, ce n'est pas une ville universitaire. Mais elle est à 20 mn de Reims et à 1h 20 de Paris. Elle a un IUFM et l'École Nationale des Arts et Métiers et présente des commodités pour l'installation de la bibliothèque et pour assurer le confort des candidats et du jury. Le rectorat de Reims, la région Champagne-Ardenne, le CROUS et la ville de Châlons conjuguent leurs efforts dans ce sens.

Le vice-président Favier indique que, à l'annonce de la délocalisation, plusieurs collègues ont démissionné du jury. Globalement, les universitaires représentent les trois-quarts du jury. Mais il est inquiétant que, en dehors de l'histoire moderne, les professeurs d'université ne participent pas au jury. Afin que les enseignants puissent évoquer régulièrement avec lui les problèmes qui se posent, R. Favier communique son adresse électronique : rene.favier@upmf-grenoble.fr

Un échange s'engage sur les points suivants (auquel participent C. Briand-Ponsart, J. Carabia, J.-M. David, B. Legras, F. Prévot, F. Rebuffat, Y. Roman, F. Ruzé, M. Sartre, M. Sève, J.-P. Vallat) :

>> **la délocalisation** : deux collègues démissionnaires expliquent leurs raisons : mise devant le fait accompli, nécessité d'une bibliothèque universitaire de soutien pour le jury, coût accru pour le Ministère, possibilités de logement pour les étudiants. La discussion fait ressortir que ce n'est pas la délocalisation qui est contestée (les collègues de province se délocalisent à Paris depuis longtemps). Les collègues insistent pour conserver un caractère scientifique au contenu du concours et aux épreuves et éviter la "secondarisation" du CAPES. Seuls, l'accès à une bibliothèque universitaire (plutôt qu'une bibliothèque de concours) et un jury composé d'universitaires peuvent assurer ces conditions.

>> **la date d'inscription au concours** : elle a été avancée cette année. Il faut penser que la seconde session des examens de Licence peut mener jusque vers le 1^{er} novembre. La date symbolique du 11 novembre pourrait être commode. Le CAPES étant préparé par l'IUFM, c'est là que se fait la diffusion de l'information. Mais il faut penser aux étudiants refusés à l'IUFM. Les écrits auront lieu les 20 et 21 mars 2000.

>> **la bibliothèque** : il faudrait qu'elle puisse être renouvelée et mise à jour, d'autant qu'elle est commune au CAPES et à l'agrégation interne. Le président Dorel indique qu'elle va être informatisée.

>> **la réforme du CAPES** : le texte est annoncé mais, pour le moment, il n'y a aucune autre information et la CPU ne semble guère active sur le sujet. Plusieurs collègues s'alarment devant le risque d'un concours pédagogique sans plus de contenu académique. J.-M. D. s'inquiète au nom de la SOPHAU de la main mise des IUFM sur le CAPES. Il rappelle que le dernier Congrès de Dijon avait pris une motion pour affirmer l'attachement de la SOPHAU au CAPES comme concours national et pour demander sa prise en compte dans la mise en place des mastères.

Il propose au vote de l'assemblée une motion de rappel :

La SOPHAU réunie en assemblée générale le 4 décembre 1999 réaffirme son attachement à l'existence du CAPES comme concours national exigeant une année de préparation disciplinaire après la licence.

La motion est mise au vote. Elle est votée à l'unanimité.

J.-M. D. remercie Messieurs Dorel et Favier de leur présence.

À 10h 45, l'ordre du jour reprend.

1) Rapport d'activité du président et nouvelles adhésions :

Le rapport d'activité étant réparti dans les points suivants mis à l'ordre du jour, J.-M. D. présente au vote de l'assemblée les candidatures de collègues au titre de membres associés : Christophe J. Goddard (ATER Lyon III), Tiphaine Haziza (ATER Arras), Martial Monteil (ATER Arles), Manuel de Souza (ATER, Tours), Pierre Schneider (docteur nouveau régime), Christian Stein (ATER Strasbourg).

Il est procédé au vote sur l'ensemble des noms. Les collègues candidats sont intégrés dans l'association à l'unanimité.

2) Rapport financier du trésorier :

S.Benoist distribue le bilan financier. Il est dans l'ensemble positif, avec une augmentation sensible des sommes disponibles au 1^{er} XII 99 (+ 17%), malgré des recettes en baisse et le report de certaines dépenses imputables à l'exercice précédent et annoncé lors de l'AG du 5 XII 98. Il déplore la baisse du nombre de cotisations versées en année sans annuaire (142 contre 190 l'an passé). Il rappelle que **l'annuaire 2000 ne sera remis qu'aux adhérents à jour de leurs cotisations 1999 et 2000**. La moisson importante de nouvelles adhésions en 98 ne s'est pas reproduite dans les mêmes proportions.

Les dépenses sont en hausse du fait du tirage de l'annuaire 98, des frais d'affranchissement (à cause de son envoi en janvier) et des frais de saisie des données pour le site Internet. En revanche, les frais de déplacement des membres du bureau ont été diminués.

Le solde positif bénéficie de deux rentrées d'argent saluaires : la publication des actes du congrès de Montpellier et le bénéfice du congrès de Dijon, grâce à la gestion financière particulièrement efficace d'H. Duchêne.

Les deux prochaines années seront lourdes pour les finances de l'association : journée parisienne de mai 2000 et congrès de Rome de 2001 à la charge du bureau.

S.B. rappelle donc tous les collègues au civisme et remercie ceux qui ont déjà versé leur cotisation 2000.

Cette présentation ne suscitant pas de questions, le président fait procéder au vote.

L'assemblée donne quitus à la gestion du trésorier à l'unanimité.

3) Dossiers en cours (agrégation ; thèses, ATER) :

J.-M. D. insiste sur la liaison des trois questions. Le problème réside dans le détachement des agrégés qui préparent une thèse. Il est propre aux disciplines littéraires et aux sciences humaines où l'agrégation reste une formation appréciée. Il existe une contradiction entre la pression des écoles doctorales qui visent à ce que les thésards respectent les délais (3 ans légalement, difficiles à tenir pour des étudiants salariés) et le statut des agrégés que les rectorats répugnent à détacher dans le supérieur, une fois les affectations faites. En conséquence, il est plus facile de recruter des non-agrégés comme ATER. Claude Brelot et Maurice Garden sont conscients du problème et engagent à recruter les agrégés comme allocataires après un DEA l'année qui suit le concours. Mais ils doivent impérativement avoir soutenu leur DEA en juin.

Le problème du détachement des ATER est directement lié aux calendriers décalés des affectations dans le secondaire et le supérieur. Il faut que les présidents de commissions de spécialistes soient vigilants et que l'information remonte au président de la SOPHAU pour qu'il puisse intervenir (ce qu'il a fait pour 4 cas et pour 3 avec succès).

Une discussion s'engage à laquelle participent P. Brun, J. Christien, J.-M. David, H. Duchêne, F. Prévot, Y. Roman, F. Ruzé, M. Sartre, F. Thélamon, A. Tourraix, J.-P. Vallat.

>> **Les rectorats** retardant la transmission des dossiers jusqu'à fin juin, il serait souhaitable que les dossiers de candidature soient envoyés directement aux universités. Les rectorats n'ouvrent les dossiers d'ATER qu'en avril-mai et les candidats oublient parfois d'envoyer un dossier par établissement où un poste est ouvert. En arrière-fond, c'est le problème du pré-recrutement des enseignants du supérieur qui se pose. Il a existé une association des professeurs du second degré préparant une thèse. Il est souhaitable de pouvoir mener une réflexion sur ce thème avec tous les interlocuteurs et la réunion du printemps (20 mai 2000) permettra aussi de réfléchir sur le statut des Prag.

>> **Le détachement est facilité** si l'agrégé a demandé un poste de titulaire remplaçant.

>> **Le calendrier 2000** (réunion du CNU avancée en février) devrait permettre de mieux accorder les calendriers du secondaire et du supérieur. Il reste qu'il faut faire pression sur les dossiers.

>> **Le problème réside aussi dans les écoles doctorales** et dans une réflexion à mener sur la compatibilité entre les écoles doctorales sur site et les DEA multi-sites. La politique du ministère consiste à mettre en place des écoles doctorales sur site.

Une motion est proposée au vote.

La SOPHAU, réunie en assemblée générale le 4 décembre 1999, constate avec inquiétude que les refus de détachement que les recteurs opposent aux ATER issus du secondaire conduisent à écarterr d'une voie d'accès normale à l'enseignement supérieur les professeurs du second degré et particulièrement les certifiés et les agrégés qui sont les candidats dont les compétences intellectuelles, méthodologiques et pédagogiques sont les plus assurées. Elle demande instamment que les calendriers de recrutement des maîtres de conférences, des ATER et du mouvement des professeurs du second degré soient rendus compatibles de telle sorte que ces situations de blocage ne se reproduisent pas. Elle demande en particulier que les dossiers d'ATER puissent être déposés directement dans les Universités.

La motion est votée à l'unanimité.

4) Bilan du Congrès de Dijon.

Ce fut un succès. L'organisation en fut excellente et la publication rapide. H. Duchêne s'en félicite : cela montre le poids de l'histoire ancienne à Dijon où l'équipe est encore trop réduite. Il a obtenu le classement en bonne position d'un poste d'ATER pour la rentrée 2000 qui devrait ouvrir la voie à un poste de MC titulaire d'histoire romaine en 2001.

Une discussion s'engage à laquelle participent P. Brun, J.-M. David, B. Le Guen.

Il est dommage que le nom de l'Université de Bourgogne n'apparaisse pas sur la publication de *Pallas*. Il serait utile qu'entre l'Université organisatrice (qui remet les textes des communications) et l'éditeur toulousain intervienne un échelon de recueil et d'harmonisation des textes. Pour le Congrès de Rome en 2001, c'est le bureau de la Sophau, organisateur, qui jouera ce rôle.

5) « Journée de printemps » du 20 mai 2000 à Paris (Sorbonne, Amphi Bachelard) :

Le bureau prépare cette journée consacrée à "**L'histoire ancienne dans les pays de l'Union Européenne**". Elle sera organisée autour de quatre thèmes : les cursus des étudiants, la formation à la recherche et l'organisation de la recherche, les carrières et les conditions de travail des chercheurs et des enseignants-chercheurs, l'état de la discipline par rapport aux autres disciplines littéraires et des sciences humaines. Afin de préparer cette journée, le bureau a mis au point un questionnaire envoyé aux collègues étrangers participants et destiné à dresser un tableau comparé des situations dans les différents pays. La synthèse qui s'en dégagera sera diffusée aux collègues en mars (diffusion papier et internet).

Les collègues qui souhaitent participer à cette journée seront priés de s'inscrire. Une participation de 100 FF sera demandée pour couvrir les frais de reproduction des dossiers et le déjeuner.

6) Informations : -- liste des thèses 1999-2000 : à ce jour, très peu de collègues ont envoyé la liste modifiée des thèses préparées sous leur direction. Il n'apparaît donc pas opportun d'en diffuser une nouvelle, mais il ne faudrait pas que la liste continue de se périmier.

-- **annuaire 2000** : le nouvel annuaire paraîtra pour l'assemblée générale parisienne du 2 décembre 2000. Le calendrier de son élaboration s'établit comme suit :

- janvier 2000 : envoi des fiches individuelles à remplir
- mai 2000 : dernier délai pour le renvoi des fiches individuelles au secrétariat
- juin 2000 : saisie des fiches

- septembre 2000 : relecture du manuscrit
- novembre 2000 : remise pour édition à Tours.

J.-M. D. propose l'ouverture d'un Forum-Sophau sur Internet qui permettrait d'offrir un lieu d'échange entre collègues et un lieu d'information (ex. sur les postes d'ATER).

– **Congrès de Rome en 2001** : il sera consacré à la nouvelle question d'histoire ancienne (histoire romaine) mise aux concours. L'EFR accepte de nous accueillir.

7) Renouveau partiel du bureau (2 postes à pourvoir) : se sont déclarés candidats Yves Lafond, Sabine Lefebvre et Nicolas Mathieu.

Après présentation des candidats, l'assemblée procède au vote.

Votants : 79

Bulletins blancs : 1

S. Lefebvre : 59 voix

Y. Lafond : 50 voix

N. Mathieu : 33 voix.

S. Lefebvre et Y. Lafond sont déclarés élus.

8) Questions diverses.

N. Richer se fait le porte-parole des inquiétudes qui portent sur le latin et le grec dans le secondaire. Depuis quelques années, des représentants autorisés du monde des lettres ont attiré l'attention sur les menaces qui pèsent, dans l'enseignement secondaire, sur l'organisation des cours de latin et de grec. Des fluctuations ont pu être constatées durant la décennie écoulée, mais la tendance dominante vise clairement à étouffer progressivement l'enseignement des deux langues anciennes.

En 99, plusieurs cris d'alarme ont été lancés dans des journaux de sensibilités variées. Ils signalent des procédures insidieuses qui, sous couvert de considérations souvent budgétaires, pourraient aboutir à l'éradication de l'enseignement du latin et du grec. Les auteurs de ces cris peuvent s'appuyer aussi sur quelques données concrètes, peu nombreuses mais significatives et décisives.

En ce qui concerne l'enseignement en collège, le *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale* n° 31 du 9 septembre 1999 comporte le texte d'un arrêté du 18 août 1999, définissant les conditions de délivrance du Diplôme national du brevet, or il apparaît dans ce texte (p. 1539-1540) que le latin comme le grec sont désormais absents de la liste des matières qui contribuent, au titre du contrôle continu, à la délivrance du brevet. L'absence totale de rétribution ne peut manquer de décourager les élèves ; ceux-ci sont sollicités, par ailleurs, par la rentabilité à courte échéance de toutes les autres matières. C'est là une façon redoutablement efficace de décourager les élèves qui souhaiteraient étudier les langues anciennes en collège.

En ce qui concerne l'enseignement en lycée, de nouveaux textes définissant les modalités du Baccalauréat doivent être publiés, en janvier-février 2000. Or leur teneur peut être connue par le projet publié en avril 1999 dans la revue *XXIe siècle. Le Magazine du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie*, p. 12-13. Il apparaît que les élèves de Terminale Scientifique vont être obligés de choisir *une* option facultative au choix. Ce fait met en concurrence le latin, le grec, la deuxième langue vivante, la troisième langue vivante, l'éducation physique et sportive, les arts, l'hippologie et l'équitation. Non seulement on peut retenir de ce projet que le seul moyen pour un élève scientifique d'allier le latin et le grec est de choisir l'option " hippologie et équitation ", mais surtout on doit considérer que les élèves des classes scientifiques représentent la moitié des élèves du second cycle d'enseignement général. De la sorte, c'est la moitié des élèves d'enseignement général qui se voit dissuadée de choisir une épreuve de langue ancienne au Baccalauréat.

Ainsi, l'enseignement du latin et du grec dans l'enseignement secondaire est gravement menacé. Or c'est un vivier pour les enseignements d'histoire ancienne.

Une motion est proposée au vote de l'assemblée.

L'assemblée générale de la SOPHAU, réunie le 4 décembre 1999 à Paris, constatant la nature de la réglementation récemment adoptée pour définir les conditions de délivrance du Brevet des collèges (BOEN n° 31 du 9 septembre 1999), et constatant par ailleurs la nature des projets relatifs au Baccalauréat déjà publiés en avril 1999 dans la revue XXIe siècle. Le Magazine du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, p. 12-13,

demande instamment aux autorités compétentes du Ministère de l'Éducation nationale, de permettre aux élèves de tout le territoire national d'accéder dans des conditions égales à l'enseignement du latin et du grec, d'une façon qui vise à récompenser les efforts consentis par les élèves en latin et en grec au même titre que dans les autres disciplines.

Plus précisément, l'assemblée générale de la SOPHAU demande d'une part que le latin et le grec soient inclus dans la liste des disciplines contribuant, au titre du contrôle continu, à la délivrance du Brevet des collèges, et d'autre part, que la réglementation à venir, qui doit définir les conditions de délivrance du Baccalauréat en section scientifique, ne mette pas en concurrence les langues anciennes et la deuxième langue vivante de chaque élève.

La motion est votée à l'unanimité moins deux abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le bureau se réunit pour élire la nouvelle secrétaire. Sabine Lefebvre est élue à l'unanimité.

S. Lefebvre, 16 Résidence Faidherbe, 93 700, DRANCY

Tél. : 01 48 31 56 59

Fax : 01 40 46 33 67

Pour le bureau, la secrétaire

SOPHAU : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 DÉCEMBRE 1999

BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 1999

SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/98

C.C.P. :	52 935, 91 Fr.
Livret A :	<u>36 631, 30 Fr.</u>
TOTAL :	89 567, 21 Fr.

RECETTES

5 cotisations au titre de l'année 1997.....	750 Fr.
17 cotisations au titre de l'année 1998.....	2 550 Fr.
142 cotisations à 150 Fr. (dont 16 nouvelles adhésions) au titre de l'année 1999.....	21 300 Fr.
12 cotisations à 100 Fr. (dont 6 nouvelles adhésions) au titre de l'année 1999.....	1 200 Fr.
2 cotisations à 200 Fr. au titre de l'année 1999.....	400 Fr.
15 cotisations à 150 Fr. au titre de l'année 2000.....	2 250 Fr.
1 cotisation à 100 Fr. au titre de l'année 2000.....	<u>100 Fr.</u>

SOUS-TOTAL DES COTISATIONS :28 550 Fr.

Intérêts capitalisés du Livret A.....	1 182, 89 Fr.
Numéro de <i>Pallas</i> , « Empire romain au III ^e siècle ».....	596, 00 Fr.
Congrès de Dijon (solde positif).....	8 534, 69 Fr.
[subventions.....	35 500, 00 Fr.
frais de déplacement et de séjour des conférenciers.....	24 332, 06 Fr.
frais de secrétariat.....	738, 25 Fr.
car pour l'excursion.....	<u>1 895, 00 Fr.</u>
dépenses.....	26 965, 31 Fr.]

TOTAL DES RECETTES :**38 863, 58 Fr.**

DÉPENSES

Pot du 5/12/98.....	577, 55 Fr.
Dîner du bureau (4/12/98).....	1 240, 00 Fr.
Frais de secrétariat (photocopies et affranchissement).....	8 649, 90 Fr.
Frais de déplacement des membres du bureau.....	740, 00 Fr.
Saisie informatique de l'annuaire 1998 sur Internet.....	2 000, 00 Fr.
Tirage de l'annuaire 1998.....	12 125, 12 Fr.
Frais de tenue du compte C.C.P.....	<u>8, 00 Fr.</u>

TOTAL DES DÉPENSES :**25 360, 57 Fr.**

SOLDE POSITIF :**13 503, 01 Fr.**

SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/99

C.C.P.....	65 256, 03 Fr.
Livret A.....	<u>37 814, 19 Fr.</u>
TOTAL :	103 070, 22 Fr.

La cotisation 2000 est fixée à 150 Fr. pour les titulaires et à 100 Fr. pour les non titulaires. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SOPHAU CCP Paris 1807.52 A et peuvent être envoyés au trésorier S. Benoist 48 rue Dutot - 75015 Paris.